

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU ENTRE VALLÉE-JONCTION ET THETFORD MINES

1 Le projet d'extension de réseau de la municipalité de Vallée-Jonction jusqu'à la ville de
2 Thetford Mines (« Thetford Mines ») a été approuvé le 23 septembre 2011 par la décision
3 D-2011-149 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société
4 en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de faire un suivi annuel du projet dans le cadre des
5 dossiers d'examen des rapports annuels.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Le projet a été complété durant l'année 2014. Dans sa décision D-2015-125, la Régie demandait
7 à Gaz Métro de maintenir le suivi, notamment en raison d'un litige avec l'entrepreneur ayant
8 effectué les travaux relatifs au projet.

9 À ce sujet, depuis le dernier rapport de suivi effectué dans le cadre du Rapport annuel 2014, des
10 expertises et contre-expertises ont été produites au dossier de la Cour. Les parties ont
11 récemment déposé une déclaration commune de dossier complet et sont en attente d'une date
12 de procès. Cependant, avant qu'un tel procès soit fixé, les parties participeront à une conférence
13 de règlement à l'amiable au cours du mois d'avril 2016.

14 Gaz Métro a analysé cette réclamation en vertu du chapitre 3290 du Manuel de CPA Canada,
15 intitulé « Éventualités ». Voici un extrait pertinent de ce chapitre :

16 *« .10 La validité de la méthode qui consiste à comptabiliser les répercussions de la perte*
17 *éventuelle dans le corps même des états financiers dépend en partie de la connaissance que l'on*
18 *a du montant de la perte ou de la possibilité d'en faire une estimation raisonnable. Si l'on ne peut*
19 *estimer le montant de la perte avec assez de précision, on serait mal avisé de la refléter dans le*
20 *corps même des états financiers puisque l'inclusion de montants aussi aléatoires réduirait la*
21 *véracité des états financiers.*

22 [...]

23 *.12 Le montant d'une perte éventuelle doit être comptabilisé dans les états financiers, par*
24 *passation en charges, lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :*

- 1 a) *il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un actif avait subi une dépréciation*
2 *ou qu'un passif avait été créé avant la date du bilan;*
3 b) *le montant de la perte en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. »*

4 Au 30 septembre 2015, Gaz Métro ne peut établir une estimation raisonnable du montant de la
5 perte en question, s'il y a lieu. En effet, Gaz Métro ne peut prévoir le résultat de la conférence de
6 règlement à l'amiable. De plus, dans l'éventualité où les parties n'arrivent pas à une entente, une
7 date de procès sera fixée et ce qui sera décidé par la Cour à l'issue d'un tel procès ne peut être
8 prévu à l'avance. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

9 Le tableau ci-dessous résume les différences annuelles entre les projections initiales et les
10 réalisations et projections au 30 septembre 2015 en ce qui a trait au nombre de clients et aux
11 volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³
Novembre 2012 – Octobre 2013	25	9 007	143	7 386
Novembre 2013 – Octobre 2014	49	9 562	179	11 596
Novembre 2014 – Octobre 2015	62	9 989	179	13 129
Novembre 2015 – Octobre 2016	65	10 126	179	13 129
Novembre 2016 – Octobre 2017	65	10 126	179	13 129

12 L'écart de volume pour la première année est principalement dû au fait que les clients n'ont pas
13 tous une année complète de consommation. De plus, la grande majorité de ces clients ont été
14 raccordés tard dans l'année et ont de très petits volumes. L'écart de volume des années
15 subséquentes s'explique par une croissance dans la consommation de clients industriels.

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 1 Le tableau suivant présente les écarts entre les montants budgétés au moment de la demande
 2 d'investissement et les coûts réels en date du 30 septembre 2015, constituant les coûts finaux du
 3 projet.

PROJECTION DES COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2015
(\$)

Description	Projection initiale (1)	Réal au 30 septembre 2015 (2)	Écart (3)=(2)-(1)
Ingénierie préliminaire et permis	242 000	296 848	54 848
Terrain	361 500	352 653	(8 847)
Arpentage et ingénierie	288 800	485 268	196 468
Matériaux conduites	6 262 114	4 822 517	(1 439 597)
Construction, branchements et gérance	14 826 800	20 775 422	5 948 622
Contingence (6 %)	1 332 993	0	(1 332 993)
Branchements additionnels	0	1 506 984	1 506 984
Sous-total	23 314 207	28 239 692	4 925 485
Frais généraux (5 %)	1 165 710	1 411 985	246 275
PRC – 10 ans	829 000	1 094 290	265 290
Total global	25 308 917	30 745 967	5 437 050
Contribution – raccordement	0	(19 488)	(19 488)
Contribution externe	(18 148 000)	(18 148 000)	0
Vérification contribution	0	13 388	13 388
Total Gaz Métro	7 160 917	12 591 867	5 430 950

- 4 Au 30 septembre 2015, les coûts globaux du projet s'élèvent à 30,7 M\$, soit 5,4 M\$ de plus que
 5 les coûts initialement prévus.

1 La variation des coûts par rapport à ceux présentés au Rapport annuel 2014 est due à
2 l'augmentation des coûts des branchements additionnels et des sommes versées par le
3 Programme de rabais à la consommation (PRC).

4 Cette augmentation est expliquée par la réception de coûts de branchements pour des clients
5 raccordés à la fin de la période précédente (87 000 \$) et par l'augmentation des sommes versées
6 dans le cadre du programme de rabais à la consommation (110 691 \$). Ces sommes sont
7 versées lorsque le client est raccordé et commence à consommer et que toutes les informations
8 requises pour procéder au paiement de l'aide financière sont reçues. Puisque certains clients
9 n'ont été raccordés que vers la fin de la période précédente, le paiement s'est donc effectué dans
10 la présente période sous analyse.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE DU PROJET

11 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau ci-
12 dessous. L'étude de rentabilité a été effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	(2 861 136 \$)	(4 443 368 \$)
Taux de rendement interne	8,37 %	8,11 %
Point mort tarifaire	5,11 ans	6,86 ans

13 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet Thetford Mines.**